



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Communiqué de presse

Constitution européenne : les régions expriment leurs réserves

Strasbourg, le 21 février 2003

La Présidence de l'ARE qui s'est réunie le 21 février à Strasbourg, a émis quelques réserves sur le projet des 16 premiers articles de la Constitution européenne, bien que l'on ne dispose pas encore d'une vue d'ensemble du texte. *“Les racines communes de la diversité européenne constituent une des valeurs de l'Union. A ce titre, la diversité culturelle devrait figurer parmi les valeurs fondatrices de l'Union formulées sous l'Art. 2 du projet de la Constitution”* a dit Liese Prokop, Présidente de l'ARE.

En outre, l'ARE, qui mène une campagne pour la préservation de la diversité culturelle en Europe, s'oppose particulièrement à l'intégration des services d'intérêt général dans le domaine de la culture et de l'éducation dans le cadre des négociations l'AGCS-GATS. Elle sera très vigilante sur la reformulation des Art. 133, 149 et 151 qui constituent actuellement une garantie des prérogatives des Etats membres dans ces domaines.

Par ailleurs, les membres de la Présidence ont unanimement jugé problématique, voire dangereux, le concept *“d'identité nationale”* (Art.1-2). M. Zeller, Vice-Président de l'ARE, a proposé de le remplacer par *“spécificités nationales”* exprimant mieux la diversité que recouvre l'identité d'un pays.

M. Straub, Président de la Commission institutionnelle de l'ARE, a, quant à lui, plaidé en faveur d'une rediscussion de la question des compétences et de leur répartition (Art. 10 & 11), notamment à l'occasion de la prochaine session plénière des 27 et 28 février. *“La distribution des compétences telle qu'elle figure actuellement dans le projet de Traité ne favorise pas l'application du principe de subsidiarité”* a-t-il dit. M. Straub a néanmoins souligné le consensus des membres de la Convention sur l'ancrage nécessaire des autorités locales et régionales dans la future Constitution. Enfin, il a annoncé l'organisation par l'ARE et la Fondation Bertelsmann d'une conférence sur le thème *“Les régions dans la Constitution européenne”* pour poursuivre le dialogue avec les membres de la Convention et leur faire connaître les propositions des régions d'Europe (Bruxelles, le 11 avril).

Contacts ARE :

Stéphanie Poirel, Secrétaire de la Commission Affaires institutionnelles ou Araceli Gómez, Assistante,
Tél. : + 33 3 88 22 74 33 ou 45

E-mail: s.poirel@a-e-r.org ou a.gomez@a-e-r.org